

# DÉPOSER SON DOSSIER PEDT SUR DEMARCHES SIMPLIFIÉES

## CAS 1

Une seule commune ou EPCI fait la demande



Le représentant de la collectivité clique sur le lien et crée un compte puis crée la demande avec le numéro SIRET de sa collectivité

Choix à faire sur le rédacteur du dossier

Le représentant de la collectivité complète lui-même le dossier et le finalise

## CAS 2

Plusieurs communes font une demande sur un dossier commun

Les représentants des communes désignent une commune principale et un représentant

La collectivité invite une tierce personne\* (ex: un accueil de loisirs) pour compléter le dossier en ligne en indiquant le mail de cette tierce personne

\*cliquer sur l'onglet : "inviter une personne à compléter le dossier"

Pluralité de communes  
Les représentants des communes concernées par le PEDT signent le modèle "Pluralité de communes" qui est joint au dossier

Le tiers clique sur le lien adressé par mail, crée un compte pour se connecter, complète le dossier\* et clique sur "enregistrer les modifications"

\* le dossier se trouve sous l'onglet "demande"

Le représentant de la collectivité vérifie le contenu du dossier, le signe comme indiqué et l'adresse au service instructeur en cliquant sur "Soumettre"